

(98/C 174/219)

QUESTION ÉCRITE E-3863/97**posée par Luciano Vecchi (PSE) à la Commission***(5 décembre 1997)*

Objet: Études sur les politiques de la jeunesse dans l'Union européenne

La Commission européenne a présenté en décembre 1994 une étude intitulée: «Politique de la jeunesse dans l'Union européenne: structures et formation», basée sur des recherches effectuées en 1992 et 1993.

Cette étude s'est avérée extrêmement utile pour les jeunes en ce qui concerne la connaissance et la diffusion des expériences dans le cadre des politiques menées au niveau local, national et communautaire.

La Commission peut-elle indiquer si elle entend, au cours des prochains mois, procéder à une mise à jour de cette étude ou en préparer une nouvelle sur la comparaison des politiques en faveur de la jeunesse dans l'Union européenne?

Réponse donnée par M^{me} Cresson au nom de la Commission*(12 janvier 1998)*

La Commission a l'intention de lancer un exercice de mise à jour de l'étude des politiques de jeunesse «Les politiques de la jeunesse européenne dans l'Union européenne — Structures et formation» dans le courant de l'année 1998.

(98/C 174/220)

QUESTION ÉCRITE E-3864/97**posée par Konstantinos Hatzidakis (PPE) à la Commission***(5 décembre 1997)*

Objet: Évolution de la mise en œuvre du programme opérationnel pour l'énergie en Grèce

La dépendance énergétique de la Grèce à l'égard de l'importation de pétrole de l'étranger, à laquelle se sont ajoutées la hausse du dollar et l'augmentation conséquente des prix des combustibles liquides, est à l'origine de graves problèmes pour la Grèce, tant sur le plan de sa balance commerciale qu'en ce qui concerne l'emploi. Sans parler du fait que l'utilisation intensive d'hydrocarbures dégrade l'environnement, cette situation confère à nouveau une importance et une actualité extrêmes à la question de la promotion des sources d'énergie renouvelables locales en Grèce.

Eu égard à ces considérations, la Commission pourrait-elle dire comment a évolué jusqu'à présent la mise en œuvre du programme opérationnel pour l'énergie du cadre communautaire d'appui pour la Grèce, en particulier le volet relatif à la promotion des sources d'énergie renouvelables?

Réponse donnée par M^{me} Wulf-Mathies au nom de la Commission*(19 janvier 1998)*

Le programme opérationnel pour l'énergie inscrit dans le cadre communautaire d'appui pour la Grèce a, jusqu'à présent, absorbé 98 % des dépenses publiques programmées pour les quatre premières années, ce qui correspond à 59 % du total prévu pour l'ensemble de la période 1994-1999. Les énergies renouvelables bénéficient d'une enveloppe financière de 100,4 millions d'écus, soit 21 % du total du programme. De ce montant, 25,9 millions d'écus sont destinés au développement de l'infrastructure technologique appliquée, à la démonstration des applications et à la détermination du potentiel techniquement et économiquement exploitable. 74,5 millions d'écus sont destinés à soutenir le secteur privé pour la réalisation des investissements dans les domaines de la géothermie, des installations mini-hydrauliques sur des courants d'eau d'une puissance minimale de 300 kilowatts jusqu'à une puissance de 5 mégawatts et sur des réseaux hydrauliques existants, de l'énergie éolienne, des installations de systèmes solaires passifs et actifs dans les bâtiments (notamment pour le chauffage, la réfrigération et l'eau chaude), de la production de biocarburants et de l'exploitation des énergies renouvelables aux installations de dessalement d'eau de mer.